



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 54323

## Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le manque d'infirmiers libéraux. En effet, alors que le maintien à domicile des personnes malades, âgées ou handicapées est un objectif recherché et qu'il correspond à un réel service de proximité, la pénurie d'infirmiers libéraux susceptibles de prodiguer des soins se fait sentir localement. Or, la convention nationale des infirmiers de 1997 prévoit des conditions particulièrement restrictives pour l'installation et le remplacement de ces professionnels. Il lui demande donc si cette situation est généralisée en France et, dans l'affirmative, quelles mesures elle compte prendre pour y faire face et, notamment, s'il serait opportun de modifier la convention nationale des infirmiers.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Vallini](#)

**Circonscription :** Isère (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54323

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 novembre 2000, page 6687